



Section du Bassin minier – 18 juin 2018

## Centre Hospitalier : la fin du démantèlement ?

Avec la création du Syndicat Interhospitalier en 1991 ( Centre Hospitalier Jean Bouveri et Centre Médico-Chirurgical Saint-Exupéry) et la mise en service des nouveaux bâtiments en 1998, avec un nouveau plateau technique, le nouvel ensemble assurait la prise en charge de base des patients en médecine, chirurgie et obstétrique (MCO), ainsi que le Service des Urgences. Mais des fermetures successives ont amputé l'offre de soins de notre Centre Hospitalier : **2007**: Fermeture de l'Unité de Soins Intensifs (transformé en soins continus), pénalisant les patients avec une prise en charge limitée et des risques accrus lors des transferts. **2009**: Fermeture de la Maternité, du Service de Pédiatrie, des Urgences pédiatriques et de la Chirurgie viscérale suite à la création d'un Groupement de Coopération Sanitaire avec l'Hotel-Dieu du Creusot. **2018** : Fermeture de la Chirurgie conventionnelle et ambulatoire dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire Saône-et-Loire, Bresse, Morvan.

**Quel avenir pour les urgences ? - 27 mai 2014** – La secrétaire d'État Ségolène Neuville, répondant au député Christophe Sirugue qui l'interrogeait sur l'avenir du Centre Hospitalier, affirmait: « *une première fédération médicale interhospitalière (FMIH) sera mise en place avant l'été en ce qui concerne les urgences...* ». **7 octobre 2014** – L'Agence Régionale de Santé (ARS) préconisait une organisation des urgences dans le cadre d'une FMIH et qu'une discussion était à prévoir en fonction des orientations de la FMIH, des plateaux techniques proposés et de l'efficience économique. **30 décembre 2014** - La convention constitutive de la FMIH « Urgences du Territoire Morvan-Saône et Loire Nord » a été signée par les membres fondateurs (CH d'Autun, de Chalon et de Montceau) et par le membre associé (Hôtel-Dieu du Creusot). La FMIH avait à repartir l'enveloppe territoriale de la MIG (Mission d'Intérêt Générale) SMUR attribuée par l'ARS. **26 juin 2015** - L'arrêté du directeur général de l'ARS indiquait que les astreintes de chirurgie orthopédique et traumatologie sur les sites de 1<sup>er</sup> niveau étaient limitées, dans un premier temps, à la première partie de la nuit (jusqu'à minuit), samedi après-midi, dimanche et jours fériés. Les urgences traumatologiques susceptible de nécessiter une intervention en seconde partie de la nuit devaient être directement orientées par la régulation sur les sites de recours dans chaque territoire hospitalier, ou sur le CHU selon les cas. Cette restriction de la mission de PDSSES (permanence des soins en établissements de santé) concernait les sites de Beaune, Semur, Autun, Montceau, Paray, Cosne. A terme, dès que les GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) auront arrêté leur projet médical, ces astreintes seront regroupées intégralement sur le site de référence du GHT. Compte tenu des ces différentes données et de la fermeture de la chirurgie, le service d'accueil des urgences et le SMUR du Centre Hospitalier de Montceau continueront-ils à fonctionner 24h/24 et 7j/7 avec les effectifs actuels?

**Pour une nouvelle politique de santé** - Après la loi Bachelot de la présidence de Nicolas Sarkozy et la loi Touraine du quinquennat de François Hollande, qui ont aggravé le désastre sanitaire, le renoncement aux soins et les déserts médicaux, le Gouvernement d'Emmanuel Macron poursuit et amplifie la même politique de restriction budgétaire, ouvrant le secteur de la santé à la concurrence et à la marchandisation. L'hôpital public est malade des politiques d'austérité : suppression de postes et de lits, fermetures de services dans les hôpitaux de proximité, délais d'attente insupportables pour les malades, conditions de travail insoutenables pour les salariés au bord de l'épuisement. Alors qu'il faudrait au contraire créer des postes, former des personnels, pour répondre aux besoins de la population, pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales qui entravent l'accès aux soins, pour accompagner dignement le vieillissement et la perte d'autonomie, le handicap.